

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

Président : François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Pascale CHARTON,
Mme Magali LAMIR,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1^{er} mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Travaux dans l'école de musique de Bois d'Arcy.
Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux et
de remboursement de frais.**

M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1321-1 et L.1321-2 ;

Vu la délibération n°2011-03-19 du Conseil communautaire du 29 mars 2011 relative à l'approbation des conventions de remboursements de charges avec les communes membres dans le cadre du transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs » ;

Vu la délibération n°2013.04.11 du Conseil communautaire du 16 avril 2013 relative à la réalisation de travaux d'aménagement dans les écoles de musique des communes de Buc, Bièvres et Bois d'Arcy et aux avenants n°1 des conventions de remboursement de charges ;

- Pour permettre l'exercice de sa compétence « équipements culturels et sportifs », les communes membres mettent à la disposition, totale ou partielle, de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les bâtiments accueillant les établissements d'enseignement artistique reconnus d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, une convention a été passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Bois d'Arcy afin de définir les modalités de remboursement de charges liées à la mise à disposition de ces locaux et des services qui y sont attachés.

Cette convention prévoit que l'intercommunalité prend à sa charge exclusive les travaux d'amélioration et/ou de transformation nécessaires à l'exercice des activités relevant de sa compétence dans les locaux mis à sa disposition.

- Ainsi, suite à l'ouverture de la salle de spectacles de la Grange de la Tremblaye à Bois d'Arcy, de nouveaux espaces avaient été mis à disposition de la section « Ecole de musique » de l'association « Jeunesse arcisienne » dans les bâtiments du centre culturel Baragué nécessitant des travaux d'aménagement et d'insonorisation. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'était engagée le 16 avril 2013 à rembourser à la commune de Bois d'Arcy les travaux estimés à 200 000 € TTC.

- En raison de l'ancienneté du bâtiment et de la présence d'amiante, des travaux supplémentaires s'avèrent aujourd'hui nécessaires pour un montant de 112 000 € TTC. Par ailleurs, il convient de préciser que la prise en charge du coût des travaux par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'effectue hors taxe étant donné que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au travers du fonds de compensation de la TVA.

L'avenant, objet de la délibération soumis au vote du Conseil communautaire, prévoit donc le remboursement par Versailles Grand Parc des travaux d'aménagement et d'insonorisation effectués par la commune de Bois d'Arcy pour un montant total de 260 000 € HT.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux et de remboursement de frais d'occupation de locaux et de prestations de service au profit de la section Ecole de musique de la Jeunesse arcisienne dans le cadre de la compétence équipement culturel de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent ;*

- 3) *d'inscrire la dépense au budget 2016 de Versailles Grand Parc au chapitre 204 : «subvention d'équipement versé », nature 2041412 : «subvention d'équipement versée aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des installations et des bâtiments », fonction 311 : «enseignement musical, lyrique et chorégraphique »*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_03_23

Résumé de l'acte : Travaux dans l'école de musique de Bois d'Arcy. Avenant n°2 à la convention d...

Date de décision : 08/03/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.10. Divers

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 15/03/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160308-2016_03_23-DE

Pièces jointes :

2016-03-23 CULTURE - Travaux école de musique de Bois d'Arcy.pdf

ANNEXE 2016-03-19 CULTURE-Tvx Ecole Bois d'Arcy- Avenant n°2.pdf

Historique :

15/03/2016 15:05:02	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:05:45	En cours de transmission	
15/03/2016 15:06:58	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:13:29	Accusé de réception reçu	

